

## AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

### **Concertation publique règlementaire préalable dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Villes de Martigues et de Port-de-Bouc.**

Signée le 31 mai 2023 pour une durée menant à 2030, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU concerne les quartiers prioritaires de Ville des Aigues Douces - La Lègue et des Comtes - Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues. Cette convention vise la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention coordonnée et de projets majeurs de requalification d'immeubles et d'aménagement urbain et de résidentialisation, indispensables pour ces villes faisant partie de la Métropole. Dans ce cadre, la Société Publique Locale SOLEAM sera chargée de la mise en œuvre des interventions d'aménagement pour les quartiers des Aigues Douces - Lègue et des Comtes -Tassy à Port-de-Bouc, la Ville de Martigues étant maître d'ouvrage pour le quartier de Mas de Pouane.

Par délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme pour les projets de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc dans le cadre du NPNRU.

Le quartier des Aigues douces - La Lègue identifié comme Programme de Renouvellement d'Intérêt National (PRIN) et le secteur de Bellevue au sein du quartier des Comtes - Tassy identifié comme Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR) porteront dans le cadre du NPNRU des opérations de démolition d'immeubles. Les opérations de requalifications de logements, d'aménagement et de résidentialisation concernent les quartiers des Aigues douces - La Lègue, le secteur des Comtes à Port-de-Bouc et le quartier de Mas de Pouane, identifié également comme Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR). L'ensemble de ces quartiers et secteurs ont déjà fait l'objet d'études préalables qui permettent aujourd'hui de définir des orientations en termes de démolitions, de réhabilitation et d'aménagement à mettre en œuvre au plus vite. La mise en œuvre de ces projets sera menée par les bailleurs, les Villes, la Métropole et la SPL SOLEAM dans l'objectif d'agir en priorité sur l'habitat, mais également en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers concernés.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du mercredi 5 juillet au mercredi 4 août 2023 inclus, sur ces projets.**

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet, accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans les lieux publics suivants :

#### **Maison des Projets**

Rue du Dr Poujol  
13110 Port-de-Bouc  
**9h00-12h00 ; 13h30-16h30**

#### **Direction Proximité Développement Local**

Hôtel de Ville  
13500 Martigues  
**9h00-12h00 ; 13h-16h45**

Aux mêmes dates, pendant le temps de la concertation, les documents seront également consultables et un registre numérique sera disponible en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence (<https://www.ampmetropole.fr> et <https://www.registre-numerique.fr/ampmetropole>)

A compter du mercredi 5 juillet 2023, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions sera assurée par un technicien à :

- La Maison des Projets de Port-de-Bouc :

Les lundis, mardis jeudis et vendredis de 9h00-12h00 ; 13h30-16h30

Des affiches informant de la permanence de la Maison des projets de Port-de-Bouc seront disposées au centre social Tichadou et au centre social Menot.

- La Direction Proximité et Développement Local :

Les lundis, mardis jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Une réunion de concertation** est par ailleurs prévue respectivement à Martigues et à Port-de-Bouc :

- **Le jeudi 13 juillet 2023 de 16h30 à 17h30** à la Maison des Projets de Port-de-Bouc
- **Le 11 juillet à 17h** à L'Hôtel de ville de Martigues